COMPTE RENDU DE SEANCE du 03/05/2022 à 18h en mairie

L'an deux mille vingt-deux et le 3 mai à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Guy CASSOLY, Maire,
dans la salle du Conseil Municipal,

ETAIENT PRESENTS : CASSOLY G./ DUBOIS Z/ PLAZA G. / PAYRE G./ BOUCHEZ F. / SANMARTI J.P. / ERTVELD M./ / GUIDI B. / COTTEREAU L. / BARBOYON P

ABSENTS EXCUSES : A.LAUBIES /ESCUDERO C / DUHAUVELLE C. / CHEVALLIERC./ F.ALAUX

PROCURATIONS :
A.LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY / C. CHEVALLIER a donné procuration à DUBOIS Z

M. Le Maire a ouvert la séance à 18h ; après lecture su PV de la séance du 29.03.2022 , le conseil municipal a approuvé à l' unanimité des présents le compte rendu.

1) Délibération 03052022-001 : relance activités foyer municipal et animations

Monsieur Le Maire a fait part au conseil municipal de la nécessité, après 2 années de contraintes sanitaires liées à la crise COVID, de relancer les activités de lien social .
Un programme d' activités a été présenté à l' assemblée.
La mairie mettrait à disposition des 2 associations : le lien d' els Masos et vivre à Los Masos Le foyer municipal ainsi qu' un agent qui animerait à raison de 2 demi journées par semaine les activités. Une information à la population sera réalisée ainsi qu' une boite à idées mise à disposition afin de relancer le lien social, les activités ludiques, récréatives, culturelles sur la commune.
Par ailleurs le comité des fêtes a informé le maire de leur volonté de relancer la fête locale (annulée depuis 2 ans à cause des protocoles sanitaires) ; par contre la fête aura désormais lieu sur 2 jours au lieu de 3. Le comité d' animation proposera également d' autres animations, qui pourront avoir lieu (fête de la musique, vide greniers etc)
Une réunion sera programmée prochainement.

Également, l' association Vivre à Los Masos qui porte déjà le village de noël propose de réaliser la fête de l' automne avec producteurs locaux avec animations, décors du village sur le thème automnal (en octobre) et la fête de la campagne au printemps également avec tous les producteurs locaux, décor du village sur le thème printanier, campagne, ferme, animaux etc

L' idée générale étant de :

1- **Relancer le lien social toute l année** au travers des activités du foyer avec boites à idées afin de collecter les idées de la population
2- **Animer la commune** selon un agenda marquant **les 4 saisons**
Printemps (fete de la campagne) Eté (fête de la musique juin et festa major traditionnelle sur 2 j fin aout) automne (fête de l' automne) et hiver (village et marché de noel).

Le conseil municipal approuve le projet de relance de l' animation et du lien social tel que présenté et affecte dans le cadre de la réorganisation des services un agent qui pilotera à raison de 14/35e ces programmes avec la mairie et les associations de la commune.

2 – Délibération 03052022-002 : REORGANISATION DES SERVICES

En raison de la réoganisation des services, M. le Maire fait part au conseil municipal qu' il serait necessaire de mettre fin à la mise à disposition à la communauté de communes de Mme ZAJDENWARG raphaelle qui intervenait aux écoles et sera affectée à l' animation du foyer municipal afin de répondre à la politique municipale de l' animation et de relance du lien social sur la commune apres les 2 années de crise covid.

Le conseil municipal approuve à l' unanimité la fin de la mise à disposition de cette agente à la communauté de communes à effet du 09.05.2022

3-TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

M. le maire rappelle que les travaux de colombarium au cimetiere ont commencé.
Par délibération du 07.09.2021 le conseil muncipal avait fixé les tarifs comme suit :
CASIER COLOMBARIUM : 1500 € durée :CINQUANTENAIRE
CASIER COLOMBARIUM CINERAIRE : 500€ duree : CINQUANTENAIRE
TERRAIN 200€/M2
Ces tarifs sont maintenus par le conseil municipal

4-QUESTIONS DIVERSES (hors decision)

CEREMONIE DU 8 MAI :
M.le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai à laquelle l ensemble du conseil municipal est appelé à se joindre ; l invitation à la population ayant été distribuée par les services .
Pour l apéritif il sera servi sur la place de la République ; en cas de pluie, il sera servi au foyer municipal.

BISTROT :
M.le Maire informe le conseil municipal que l acte vient d' être signé le 29.04.2022
Une réunion de travail sera organisée spécialement sur ce dossier , appel à candidatures , SOS VILLAGE etc etc afin de trouver un repreneur et de fixer les objectifs pour cet unique commerce rural de proximité.

L' ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire léve la séance à 20h.

Le secrétaire de séance,

G. PAYRE

Le Maire,

Guy CASSOLY

MAIRIE DE LOS-MASSOS (Pyr.-Or.)